

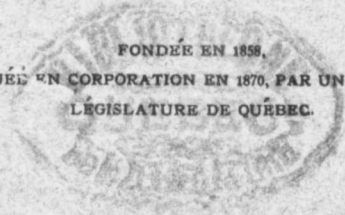
B.C.

Bt 77

Académie de Musique de Québec

AFFILIÉE À L'UNIVERSITÉ LAVAL

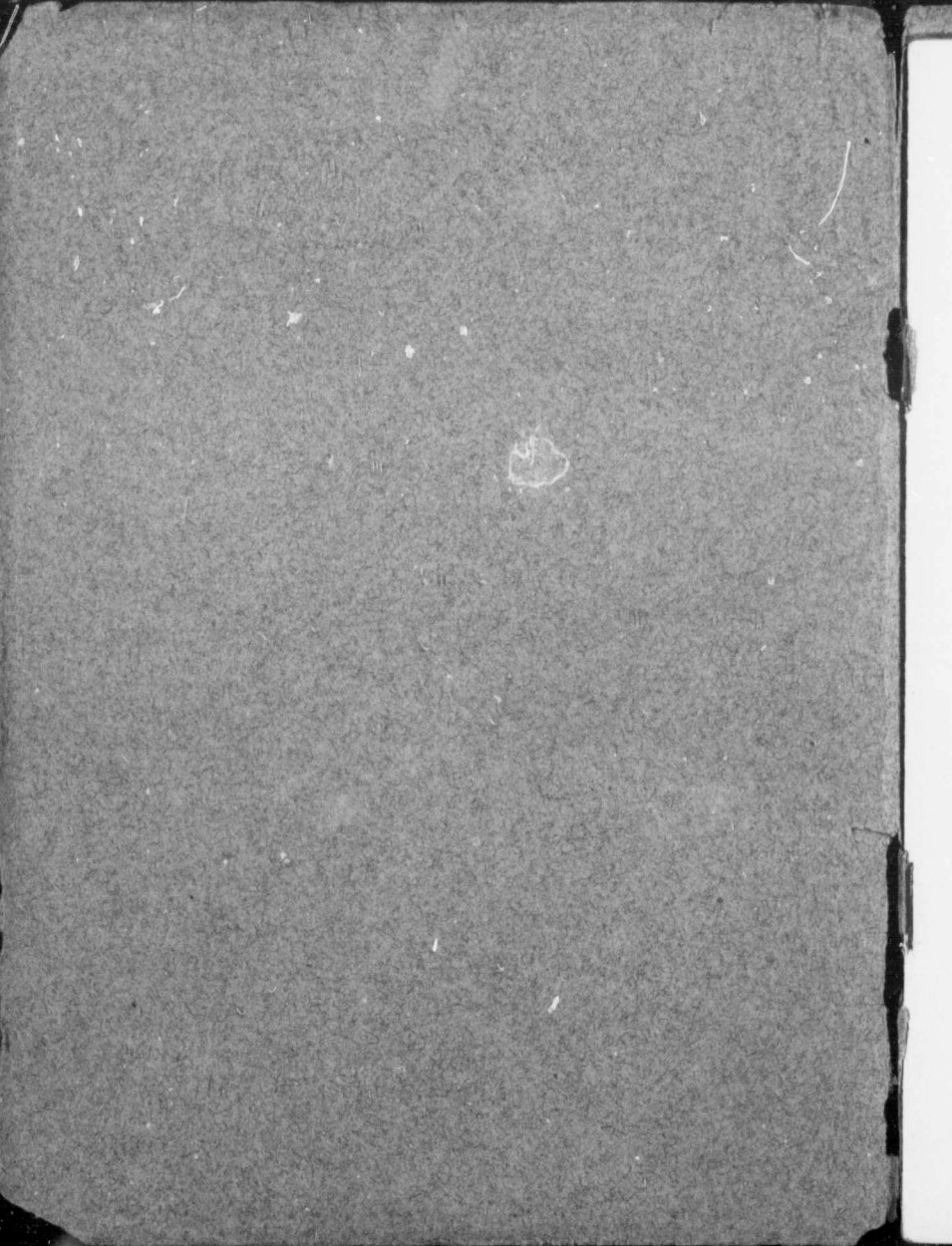
PAR ARRÊTÉ DU CONSEIL UNIVERSITAIRE
EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 1909



FONDÉE EN 1868,
CONSTITUÉE EN CORPORATION EN 1870, PAR UN ACTE DE LA
LÉGISLATURE DE QUÉBEC.

PROGRAMME-PROSPECTUS

1911



Bt 77

Bt 77

Académie de Musique de Québec

AFFILIÉE À L'UNIVERSITÉ LAVAL

PAR ARRÊTÉ DU CONSEIL UNIVERSITAIRE
EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 1909

FONDÉE EN 1858,
CONSTITUÉE EN CORPORATION EN 1870, PAR UN ACTE DE LA
LÉGISLATURE DE QUÉBEC.

PROGRAMME-PROSPECTUS

1911

B.C.

1911

9

PL

CCDD

ACTE

POUR FORMER EN CORPORATION

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE DE QUÉBEC

34 VICTORIA, CH. 62.

(Sanctionné le 24 décembre 1870)

Attendu que Ernest Gagnon, Frederick-William Mills, Arthur Lavigne et le révérend Pierre Lagacé ont, par pétition, représenté qu'ils ont fondé et soutenu, avec d'autres, au moyen de contributions volontaires, une association, dans la cité de Québec, connue sous le nom de "l'Académie de Musique de Québec", ayant pour but de promouvoir le goût de la musique parmi les habitants de la province de Québec, et que, pour mieux atteindre le but de la dite association, il serait désirable qu'un acte d'incorporation leur fût accordé, et attendu qu'il est convenable d'accéder à la demande de la dite pétition;

En conséquence, Sa Majesté, par, et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit:

1. Les dits Ernest Gagnon, Frederick-William Mills, Arthur Lavigne, le révérend Pierre Lagacé et tous ceux qui font ou feront partie de

la dite association par le présent constituée en corporation, seront et sont par le présent incorporés avec tous les droits qui appartiennent aux corporations, sous le nom de "l'Académie de Musique de Québec", et, comme tels, auront droit d'avoir, tenir et posséder tous meubles et immeubles nécessaires ou utiles aux besoins de la dite corporation, ou autres, pourvu que la valeur annuelle des dits immeubles n'excède pas en entier la somme de trois mille dollars, et pourront louer, vendre, hypothéquer ou aliéner les dites propriétés en tout temps, et en acquérir d'autres à la place, suivant l'occasion.

2. La dite corporation aura le droit de conférer des diplômes, selon la teneur de sa constitution et de ses règlements, et la dite corporation aura un sceau dont seront revêtus ces diplômes.

3. Les affaires de la dite corporation seront dirigées par ses officiers, élus en vertu de règlements passés à cet effet, et d'après toutes les restrictions concernant leurs pouvoirs et devoirs qui pourront être ordonnés par les dits règlements, et la dite corporation pourra accorder à aucun de ces officiers toute rémunération qu'elle jugera nécessaire.

4. La dite corporation pourra adopter tous règlements n'étant pas contraires à la loi, qui seront jugés nécessaires pour l'administration et la régie des affaires de la dite corporation, et les abroger ou les amender, de temps à autre, tout en observant cependant toutes les formalités prescrites à cette fin par les dits règlements ou par ceux qui sont maintenant en force; et elle aura généralement tous les pouvoirs des corporations nécessaires aux fins du présent acte.

5. Les règlements de la dite association qui ne sont pas contraires à la loi, seront les règlements de la corporation, constituée par le présent acte, jusqu'à ce qu'ils aient été abrogés ou amendés comme sus-dit.

6. Les officiers actuels de l'association seront ceux de la corporation, jusqu'à ce que d'autres soient élus suivant les règlements de la dite corporation.

7. Toutes souscriptions et toutes amendes dues à la dite corporation, en vertu d'aucun de ses règlements, pourront être réclamées judiciairement au nom de la corporation, mais tout membre pourra s'en retirer en tout temps, en payant toutes les sommes par lui dues à la dite corporation, y compris sa souscription pour l'année alors courante.

8. Nulle personne étant habile à être témoin dans aucune instance ou poursuite à laquelle la dite corporation sera partie, ne sera censée inhabile à l'être parce qu'elle sera ou aura été membre ou officier de la dite corporation.

9. La dite corporation sera tenue de faire à la Législature des rapports annuels indiquant l'état général des affaires de la dite corporation, lesquels dits rapports seront présentés dans les premiers vingt jours de chaque session de la Législature.

ACADÉMIE DE MUSIQUE DE QUÉBEC

AFFILIÉE À L'UNIVERSITÉ LAVAL

CONSEIL

Président

J.-ARTHUR BERNIER,

Organiste à Saint-Sauveur, Québec,

Membre de la Société des Auteurs et Compositeurs Français, (Paris, France).

Vice-Président

R.-OCT. PELLETIER,

Organiste à la Cathédrale de Montréal,

Professeur à l'Ecole Normale Supérieure des Dames de la Congrégation Notre-Dame,

Professeur à l'Ecole Normale Jacques-Cartier.

Secrétaire

VICTOR PELLETIER,

23, rue Mansfield, Montréal.

Trésorier

J.-ARTHUR PAQUET,

Maître de Chapelle à Saint-Sauveur, Québec.

Section de Montréal

A. LETONDAL,

E. LEBEL,

ROMAIN PELLETIER.

R.-OCT. PELLETIER,

J. SAUCIER.

Section de Québec

J.-A. BERNIER,

JOS.-A. DEFOY,

L.-J. DESSANE,

A. LAVIGNE,

J.-A. PAQUET,

J. VEZINA.

Secrétaire-Adjoint

B. MICHAUD,

18, rue Sainte-Famille, Québec.

MEMBRES DE L'ACADEMIE DE MUSIQUE DE QUEBEC.

BERNIER, ALPHONSE	ILLSLEY, P.-J.
BERNIER, J.-ARTHUR	LACHANCE, ORAN
BISHOP, E.-A.	LAMOUREUX, ALFRED
BOHRER, MAX.	LANGLOIS, ERNEST
BOUCHER, FRANÇOIS	LAVIGNE, ARTHUR
CHARBONNEAU, J.-N.	LEBEL, EDOUARD
CONTANT, ALEXIS	LECLERC, LOUIS
CORNISH, G.-W.	LETONDAL, ARTHUR
COUTURE, GUILLAUME	LEVASSEUR, N.
DEFOY, J.-A.	MARTEL, OSCAR
DELCOURT, ALEXIS.	MICHAUD, B.
DESÈVE, ALFRED	MCCAFFREY, JOHN
DESSANE, L.-J.	NUCKLE, J.-EDOUARD
DUSSAULT, J.-D.	PAQUET, J.-ART.
FORTIER, ACHILLE	PARADIS, FRANÇOIS
FOWLER, J.-A.	PARÉ, ALFRED
FRASER, SEPTIMUS	PELLETIER, FRÉDÉRIC.
GAGNON, ERNEST	PELLETIER, R.-OCT.
GAGNON, GUSTAVE	PELLETIER, ROMAIN
GAUVREAU, O. E.	PELLETIER, VICTOR
GILBERT, J.-A.	PICHÉ, JOSEPH
GOULET, J.-J.	SAUCIER, JOSEPH
HARDY, EDMOND	SMITH, A.-LAVALLÉE.
HONE, JULES	TARANTO, EMILE
HUDSON, O.	VÉZINA, JOSEPH

L'ACADEMIE DE MUSIQUE

NOTES HISTORIQUES DEPUIS SA FONDATION.

Le 2 mai 1867, se réunissaient à Québec, Messieurs Ernest Gagnon, Damis Paul, S.-L. Pfeiffer, Albert Rochette, Gustave Gagnon et A. Desrochers, professeurs de musique, dans le but de fonder une association pour promouvoir le goût et l'avancement de la musique, sous le nom de "l'Académie de Musique de Québec". A cette réunion, M. Ernest Gagnon fut chargé de rédiger une constitution pour cette association, conformément aux vues exprimées par les fondateurs. A l'assemblée suivante, le 7 du même mois, le projet de constitution fut soumis et adopté.

Par le troisième article de la constitution, les affaires de cette association devaient être gérées par un conseil ou bureau de direction, composé d'un directeur, d'un assistant-directeur, d'un secrétaire et de trois autres membres, avec résidence à Québec. A l'assemblée du 7 de mai, le conseil fut formé comme suit: Ernest Gagnon, directeur; F.-W. Mills, assistant-directeur; Damis Paul, secrétaire; l'abbé Pierre Lagacé, Gustave Gagnon et Albert Rochette, membres-adjoints du dit conseil.

Voici quelques-unes des dispositions fondamentales de la constitution. Les membres de l'association devaient comprendre quatre classes: les simples membres, les gradués, les lauréats et les membres honoraires. Des concours devaient se tenir le 22 de novembre de chaque année, ou à tout autre jour, à la discrétion du conseil, pour l'obtention de diplômes dans toutes les branches de l'art musical. L'élection des officiers devait

se faire en assemblée de tous les membres de l'association, dûment convoqués, le 23 de novembre de chaque année, ou à tout autre jour déterminé par le conseil.

Le conseil avait le pouvoir de donner sans examen des diplômes de simples membres, de gradués et de lauréats, à toute personne qui en serait jugée digne. En vertu de ce pouvoir, plusieurs membres de l'Académie furent nommés, tant à Québec qu'à Montréal.

La constitution contient plusieurs autres dispositions réglementaires qu'il n'est pas absolument nécessaire de rapporter ou citer ici.

La mise en vigueur de la constitution de l'Académie de Musique fut suspendue jusqu'à l'époque où elle aurait une existence légale.

Une charte lui fut accordée par la Législature de Québec, le 24 de décembre 1870.—34 Viet., ch. 62.

Le premier concours eut lieu à Québec, le 24 août 1871. A ce concours, douze diplômes furent accordés, sept de simples membres et cinq de gradués.

Le deuxième concours eut lieu à Montréal, le 17 juillet 1872. Sept diplômes furent octroyés: deux de simples membres et cinq de gradués.

Le troisième concours eut lieu à Québec, le 3 de juillet 1873. Quatorze diplômes furent accordés: sept de simples membres et cinq de gradués.

A cette époque, l'Académie comptait vingt-huit membres, savoir: Ernest Gagnon, F.-W. Mills, l'abbé Pierre Lagacé, Albert Rochette, Damis Paul, Gustave Gagnon, Paul Letondal, R.-O. Pelletier, Jules Hone, C. Lavigneur, A. Desrochers, Léopold Paul, W.-D. Campbell, Edouard Gauvreau, O.-C. de Lachevrotière, P. Decelles, Arthur Lavigne, A.-J. Boucher, D. Ducharme, Moïse Saucier, J.-A. Fowler, J.-A. Defoy, A. Paré, N. Crépeault, Oscar Martel, F. Davies, Octave H. Chatillon et H. Prince.

Un concours devait être tenu à Montréal, le 7 de juillet 1874, mais il n'eut pas lieu, à défaut de concurrents et vu l'abstention des membres et professeurs de Montréal, qui s'opposaient à certaines parties de la constitution. Ils désiraient des changements de manière à avoir des repré-

sentants dans le conseil, et, en outre, diverses autres modifications dans le fonctionnement de l'Académie. Ce n'est qu'au commencement de juin que le conseil fut informé qu'il n'y aurait pas de concurrents à Montréal. Dans les circonstances le conseil, ne voulant pas laisser passer l'année sans concours, annonça immédiatement la tenue de ce concours à Québec, à la même date. Le temps était bien court pour permettre aux concurrents de se préparer. Cependant, cinq aspirants se présentèrent pour le solfège et reçurent leurs diplômes.

Un autre concours fut tenu à Québec, le 6 de juillet 1875. Sept diplômes furent accordés: quatre membres et trois de lauréats.

A une séance du Conseil de l'Académie, tenue le 1er octobre 1875, deux délégués (MM. Gustave Gagnon et Jos.-A. Defoy,) furent nommés, avec mission de conférer avec les membres résidant à Montréal, sur les changements et modifications qu'il conviendrait de faire à la constitution pour obtenir la coopération de ces messieurs, et pour arriver à une entente complète des musiciens de la Province pour le bon fonctionnement et le succès de l'Académie.

Conformément à leurs instructions les délégués se rendirent à Montréal, où ils rencontrèrent, le 10 octobre (1875) MM. Paul Letondal, R.-O. Pelletier, J.-R. Labelle, Moïse Saucier, J. A. Fowler, et A.-J. Boucher, tous membres de l'Académie, les autres membres dûment convoqués ayant fait défaut de se rendre à l'invitation qui leur avait été faite au préalable.

Cette conférence eut plein succès. Divers changements et modifications furent proposés, discutés et finalement adoptés, séance tenante. A une réunion du conseil, tenue le 1er de novembre suivant, la constitution amendée et modifiée à cette conférence, fut examinée et adoptée.

Les principales modifications faites comme susdit sont les suivantes: le conseil ou bureau de direction divisé en deux sections, une à Québec et une autre à Montréal; le nombre des officiers porté à dix, dont cinq pour chaque section, savoir: un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et six autres membres, formant le conseil, le président choisi alternativement parmi les membres résidants de Québec et de Montréal; les concours tenus chaque année à Québec et à Montréal, al-

ternativement; les diplômes divisés en deux classes, au lieu de degré; le titre de lauréat conféré à tout porteur d'un diplôme de première classe; les annonces de concours réduites à trois mois, au lieu de six mois; lecture à première vue d'un morceau choisi par les juges. D'autres modifications moins radicales furent aussi adoptées.

Cette nouvelle constitution est celle qui régit maintenant l'Académie de Musique, sauf les amendements qui y ont été faits depuis. Entre autres modifications sont les suivantes:

Le conseil est composé d'un président, d'un vice-président et de huit autres membres, avec un secrétaire et un trésorier, qui font de droit partie du conseil.

Le conseil peut nommer un sous-secrétaire résidant dans la cité où le secrétaire ne réside pas.

Les diplômes sont maintenant de trois classes: Elémentaire, Moyenne et Supérieure.

Le mot "concours" est remplacé par le mot "examen", et le mot "concurrent" remplacé par le mot "élève" ou "aspirant".

Les examens peuvent être tenus à Québec et à Montréal, et à tout autre endroit dans la Province de Québec, annoncés un mois à l'avance, et à huis-clos. L'examen sur la théorie se fait le matin même du jour fixé pour les examens.

Les aspirants au titre de Lauréat doivent subir un examen sur la théorie, par écrit, et lire à première vue un morceau choisi par les juges, comme les élèves des autres classes.

Les honoraires d'inscriptions sont: \$15.00 pour le diplôme Académique (Certificat d'enseignement), \$8.00 pour les Lauréats, \$6.00 pour la classe Supérieure, \$5.00 pour la classe Moyenne, et \$4.00 pour la classe Elémentaire.

A partir de 1876 jusqu'en 1901, des concours ont été tenus chaque année à Québec et à Montréal alternativement.

En conformité d'une décision adoptée en 1901, les concours-examens se tiennent chaque année dans les deux villes, Québec et Montréal.

On pourra juger du travail effectué depuis la fondation de l'Académie, et de son progrès, surtout durant les cinq années dernières, par le tableau suivant des inscriptions prises année par année:

Concours	Inscriptions	Concours	Inscriptions
1871	12	1892	16
1872	7	1893	32
1873	14	1894	16
1874	7	1895	62
1875	10	1896	11
1876	4	1897	58
1878	14	1898	26
1879	19	1899	47
1880	19	1900	24
1881	12	1901	40
1882	15	1902	62
1884	7	1903	70
1885	32	1904	109
1886	12	1905	144
1887	22	1906	165
1888	10	1907	159
1889	11	1908	200
1890	14	1909	202
1891	40		

Parmi les modifications et améliorations adoptées par le conseil depuis quelques années, il est bon de noter les suivantes:

En sus des gammes et arpèges, les élèves doivent exécuter, à leur choix, trois des œuvres indiquées dans un syllabus publié par l'Académie.

L'examen sur la théorie se fait au moyen d'un questionnaire, pour chacune des classes et pour les Lauréats. Les réponses des élèves doivent être faites par écrit sur la formule imprimée.

Un certain nombre de points sont assignés pour chaque matière d'examen. Pour obtenir leurs diplômes, les élèves doivent atteindre au moins les deux-tiers des points. Des bulletins signés par le président et par le secrétaire, indiquant les points gagnés, sont remis aux élèves après les examens.

En 1872, une subvention de \$100 fut accordée à l'Académie par la Législature de Québec. Cette subvention fut supprimée après quelques années. Depuis 1904, le même octroi est payé à l'Académie, chaque année, sur demande spéciale faite au Premier Ministre.

En 1898, il avait été projeté de célébrer le trentième anniversaire de l'Académie avec un certain éclat, par une démonstration publique avec l'offre de prix aux élèves qui auraient fait preuve de capacité et de talent. Il avait de plus été projeté d'ouvrir un concours spécial pour les anciens Lauréats de l'Académie, et d'accorder des récompenses alléchantes aux plus méritants. Malheureusement, ce projet ne fut pas mis à exécution.

Il y a trois ans (1908), le conseil, pour la première fois, a offert un prix ou bourse de \$25.00 payable au lauréat qui obtiendrait le plus grand nombre de points au-dessus de 85. Cette offre a eu l'effet de stimuler l'ardeur des aspirants au travail et à l'étude. Ce prix fut remporté par Mademoiselle Alice Coutu, à l'examen du mois de Juin 1908, tenu à Montréal. Mademoiselle Jeanne Otis a également remporté ce prix à l'examen de juin (1909), tenu à Québec.

JOSEPH-A. DEFOY.

ACADÉMIE DE MUSIQUE DE QUÉBEC

AFFILIÉE À L'UNIVERSITÉ LAVAL

BUT ET REGIE.

Le but de l'Académie de Musique de Québec est de promouvoir le goût de la musique sérieuse et classique, et d'élever le niveau des études musicales dans la province de Québec.

Cette association a le pouvoir d'établir et d'organiser des concours, et de tenir des examens dans toutes les branches de l'enseignement musical, vocal ou instrumental, d'octroyer des diplômes et de décerner des prix et récompenses.

Les affaires de l'Académie sont régies par un conseil, ou bureau de direction, composé d'un président, d'un vice-président, et de huit autres membres, en outre d'un secrétaire et d'un trésorier, qui, de droit, forment partie du conseil.

Le conseil est divisé en deux comités: "Section de Québec" et "Section de Montréal."

Six de ces officiers doivent résider dans la cité de Québec, et six dans la cité de Montréal.

Le président est choisi alternativement parmi les membres résidant dans l'une ou l'autre de ces deux villes. Quand le président est résidant de l'une des deux villes, le vice-président est choisi parmi les membres de l'autre ville.

Les officiers sont élus, chaque année, à une assemblée générale des membres, convoquée à cette fin.

CONCOURS ET EXAMENS.

Des examens ont lieu chaque année, à Québec et à Montréal, et à tout autre endroit dans la province de Québec, aux époques choisies par le conseil, pour toutes les branches de l'enseignement musical, savoir: le solfège, le chant, l'harmonie, la composition, l'orgue, le piano, le violon, ou autres instruments; et chaque branche est divisée en classes: Supérieure, Moyenne et Élémentaire.

Des concours peuvent être établis pour les corps de musique instrumentale, et pour les sociétés chorales.

Des examens spéciaux sont aussi ouverts pour le titre de Lauréat, en faveur des porteurs de diplômes de la classe Supérieure.

Les porteurs du diplôme de Lauréat peuvent subir un examen supplémentaire pour l'obtention du diplôme Académique (Certificat d'enseignement) de l'Académie de Musique de Québec.

La matière des examens (musique vocale et instrumentale) jusqu'au titre de Lauréat inclusivement, comprend:

1o.—L'exécution d'une pièce au choix de l'aspirant dans chacune des listes marquées A. B. C.

2o.—La lecture à première vue d'un morceau de musique choisi par les examinateurs.

3o.—Des réponses par écrit, sur la Théorie de la musique.

N. B.—Les aspirants aux diplômes des Classes Élémentaire, Moyenne, Supérieure, et au titre de Lauréat (section du Piano) devront jouer les gammes, arpèges, etc., conformément au programme.

INSCRIPTIONS.

Chaque aspirant doit se faire inscrire au moins HUIT JOURS AVANT L'EXAMEN, en s'adressant au secrétaire de l'une ou l'autre section, et lui remettre l'honoraire requis, soit: quinze dollars (\$15.00) pour

le diplôme Académique (Certificat d'enseignement); huit dollars (\$8.00) pour le diplôme de Lauréat; six dollars (\$6.00) pour le diplôme de la classe Supérieure; cinq dollars (\$5.00) pour le diplôme de la classe Moyenne; quatre dollars (\$4.00) pour le diplôme de la classe Élémentaire.

Chaque corps de musique et chaque société chorale doivent se faire inscrire de la même manière, et payer un honoraire de dix dollars (\$10.00) pour leur inscription.

MEDAILLES

Une médaille d'or et une médaille d'argent, seront octroyées aux deux Lauréats qui auront obtenu le plus grand nombre de points au-dessus de 90.

DIPLÔMES.

Les diplômes sont octroyés par le conseil, sur le rapport des juges, aux candidats heureux dans les différentes classes.

Le titre de Lauréat et le diplôme Académique (Certificat d'enseignement) sont également conférés de la même manière, par le Conseil.

Les diplômes sont signés par le président, contresignés par le secrétaire et revêtus du sceau de l'Académie.

PROGRAMME DES EXAMENS

THEORIE DE LA MUSIQUE

Les examens de théorie musicale se font à huis-clos et par écrit. Ces examens, selon les différentes classes, devront porter sur les matières suivantes, savoir:

CLASSE ELEMENTAIRE

Signes employés pour écrire la musique; figures de notes, silences, clefs, altérations, point, double-point, liaison, etc.; mesures, divisions régulières et irrégulières des temps (triolet, groupes) intervalles simples, signes élémentaires d'expression.

CLASSE MOYENNE.

Récapitulation du programme précédent, mesures simples et composées, leurs relations entre elles, explication des chiffres indicateurs de la mesure, Génération et enchaînement des gammes d'iatoniques, gammes relatives: armure de la clef (dièzes et bémols), noms des degrés de la gamme. Tous les intervalles et leur qualification.

CLASSE SUPERIEURE

Récapitulation du programme précédent, mesures simples et composées, de la transposition (changement de position des notes, ou changement de clefs), du phrasé, de l'accentuation, des mouvements, des nuances. Des ornements: appoggiatures, grupetti, mordants, trilles; abréviations et signes conventionnels employés, suivant chacune des spécialités de la musique.

LAUREAT

Récapitulation du programme de la Classe Supérieure, et quelques notions élémentaires d'harmonie: composition de l'accord parfait; de l'accord de septième de dominante; de l'accord de septième diminuée; de l'accord de neuvième; cadence authentique, et cadence plagale.

PROGRAMME DES PIÈCES

ORGUE

Une pièce au choix dans chacune des listes qui suivent:

Classe Moyenne

A

- J.-S. BACHPrélude et Fugue No 4, vol. 8(Peters)
J.-S. BACHPrélude No 1, vol. 8(")
A. HESSEAndantino en La mineur, vol. 1(Novello)
F. MENDELSSOHNAndante en Fa (6e Sonate)(Schirmer)
J. RHEINBERGERContemplation, Op. 174, No 4(Novello)

B

- T. DUBOISPrière(Novello)
A. GUILMANTMélodie en La bémol(Schirmer)
A. GUILMANTCommunion, No 1 en Sol(")
A. GUILMANTRêve (7e Sonate)(")
A. HESSECanon(Novello)
J. RINCKPrélude, No 4, vol. 2, (Ecole Pratique de
l'Orgue(Peters)

C

- O. DREXELAllegretta cantabile, Op. 35(Schirmer)
O. DREXELAdagio en Ré, Op. 13, No 1(")
W. FAULKESMenuet et Trio(")
A. GUILMANTElévation, en La bémol(")
H.-M. HIGGSLégende(")
H.-M. HIGGSElégie, Op. 134, No 5(")
A. HOLLINSCommunion(")
J. LEMMENSPrière en Mi (Ecole d'Orgue)(")
J. LEMMENSCommunion, en Fa(")

- J. RHEINBERGER...Mélodie Ostinata, Op. 174, No 11(Novello)
 C.-M. WIDOR...Adagio (2e Symphonie)(Hamelle)
 W. WOLSTENHOLME. Le Carillon, en Ré bémol.(Novello)
 W.-G. WOODPostlude, en Ré(")

Classe Supérieure.

A

- J.-S. BACH...Fugue en Ut mineur, vol. 2(Peters)
 J.-S. BACH...Fugue en Sol mineur, vol. 3(")
 F. CAPOCCIToccata en Mi bémol(Novello)
 A. GUILMANT...Scherzo en Fa(Schirmer)
 A. GUILMANT...Premier mouvement de la 3e Sonate(")
 W. WOLSTENHOLME...Scherzo en Fa(Novello)

B

- W. BEST Allegro Maestoso de la Sérénade en Mi
 bémol de Mozart, vol. 3(Novello)
 M.-E. BOSSIGrand Chœur, Op. 97, No 3(")
 M.-E. BOSSIAndante con moto, Op. 97(Schirmer)
 J. LEMMENSSonate Pontificale (1er mouv.)(")
 C.-M. WIDOR...Final de la 4e Symphonie(Hamelle)

C

- W. FAULKESLégende et Final(Novello)
 E. GIGOUT...Tollite Hostias (Oratorio de Noël, Saint-
 Saëns)(Fischer)
 A. GUILMANT...Marche Nuptiale(Schirmer)
 G.-F. HÄNDEL...Concerto en Fa (1er mouv.)(Novello)
 A. HOLLINSIntermezzo en Ré bémol(")
 E. LEMAREImpromptu en La(")
 F. MENDELSSOHN...Prélude et Fugue No 3(Schirmer)
 C.-M. WIDOR...Marche en Fa dièze (3e Symphonie)(Hamelle)
 W. WOLSTENHOLME...Final en Si bémol(Novello)

PIANO

Classe Élémentaire.

10—Gammes majeures, deux octaves.

20—Une pièce au choix dans chacune des listes qui suivent:

A

- J.-S. BACH... ..Invention à deux parties, en Ut (Schirmer)
J.-S. BACH... ..Quatrième Invention à deux parties, en
Ré mineur... .. (")
H. BERTINIEtudes, Op. 100, Nos 1, 6, 8, 10, 12 (au
choix)... .. (")
H. RAVINA. . . .Etude de Style (")

B

- L. VAN BEETHOVEN. Sonate, Op. 49, No 1 (1er mouv.) . . . (Schirmer)
M. CLÉMENTI... ..Sonatines Nos 5, 6 (1er mouv.) (au
choix)... .. (")
F. KUHLAUSonatines Nos 1, 3, 5 (1er mouv.) (au
choix)... .. (")
D. STEIBELTRondo Ture (")

C

- J. DUVERNOY... ..Barcarolle, Op. 255, No 3 (Schirmer)
J. HANDROCK... ..Scherzino, Op. 58, No 1 (")
J. HAYDN... ..Menuet du Bœuf (")
C. MAYER... ..Tarentelle, Op. 121, No 2 (")
F. MENDELSSOHN . . Kinderstück, No 2 (")
G. MERKELBarcarolle, Op. 63... .. (")
P. SCHARWENKA... ..Tempo di Minuetto, en Ré. (")
A. SCHMOLLPolonaise, No 23 (")
R. SCHUMANN... ..Knight Rupert, Op. 68, No 12... .. (")
F. THOME... ..Menuet de la Mariée... .. (")

Classe Moyenne.

- 1o—Gammes majeures et mineures, (harmoniques,) quatre octaves.
2o—Arpèges de l'accord parfait majeur et mineur, trois octaves,
dans les trois positions.
3o—Une pièce au choix dans chacune des listes qui suivent:

A

- J.-S. BACHInventions à deux parties, Nos 5, 6, 7,
8, (au choix)(Schirmer)
H. BERTINIEtudes, Op. 29 (une étude au choix) . . . (")
H. BERTINIEtudes, Op. 32 (une étude au choix) . . . (")
S. HELLER.Etudes, Op. 16, No 1(")

B

- L. VAN BEETHOVEN..Sonate, Op. 49, No 2 (1er mouv.) . . .(Schirmer)
J.-B. CRAMER.Sonate en Fa majeur (1er mouv.) . . .(")
J.-L. DUSSEKSonate No 1, en Si bémol (1er mouv.) . .(")
J.-L. DUSSEK.La Chasse(")
J. HAYDN.Rondo en La majeur(")
W.-A. MOZART.Rondo en Ré majeur(")
W.-A. MOZART.Sonate en Fa, No 4 (1er mouv.)(")
W.-A. MOZART.Sonate en Fa, No 7 (1er mouv.)(")
W.-A. MOZARTSonate en Ré, No 15 (1er mouv.) . . .(")
D. STEIBELTLa Parodie

C

- F. BOELYDanse Villageoise(Schirmer)
C. CHAMINADEGavotte, Op. 9(")
C. CHAMINADEChanson Bretonne(")
T. DUBOIS.Chaconne Moderne(")
A. DURANDChaconne(")
A. DURANDSous Bois(")
S. HELLER.Napoléon-Tarantelle(")

- H. KJERULFChant du Printemps, Op. 28, No 5(Schirmer)
 J. RAFFFablian(")
 F. SCHUBERTScherzo en Si bémol(")
 C.-M. WIDORMorceau de Salon, No 6(")

Classe Supérieure.

10—Gammes majeures et mineures (harmoniques), quatre octaves, les deux mains à intervalle de sixte et de dixième.

20—Gamme chromatique, les deux mains à intervalle de tierce mineure.

30—Arpèges (trois octaves), de la septième diminuée dans les quatre positions.

40—Une pièce au choix dans chacune des listes qui suivent:

A

- J.-S. BACHInventions à trois parties, Nos 1, 2, 3, 4,
 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 (au
 choix)(Schirmer)
 M. CLÉMENTIGradus ad Parnassum (Etude No 2)(")
 J.-B. CRAMEREtudes, vol. 2, Nos 24, 32, 33, 42, (au
 choix)(")
 I. MOSCHELESEtudes, Op. 70, No 1(")

B

- L. VAN BEETHOVENSonate, Op. 2 (1er mouv.)(Schirmer)
 L. VAN BEETHOVENOp. 14, No 2 (1er mouv.)(")
 L. VAN BEETHOVENOp. 28 (1er mouv.)(")
 L. VAN BEETHOVENPathétique, (Final)(")
 L. VAN BEETHOVENRondo en Sol majeur, Op. 51, No 2(")
 L. VAN BEETHOVENSonate, Op. 7 (1er mouv.)(")
 E. GRIEGSonate en Mi mineur (1er mouv.)(")
 J.-N. HÜMMELPremière Sonate en Mi bémol (1er
 mouv.)(")
 W.-A. MOZARTRondo en La mineur(")

C

- A. GLAZOUNOW . . . La Nuit, Op. 31, No 3 (Schirmer)
- E. GRIEG Procession Nuptiale, Op. 19, No 2 . . . (")
- S. HELLER. Saltarello, Op. 77 (")
- J.-N. HUMMEL . . . La Contemplation (")
- F. MENDELSSOHN . . . La Fileuse, (No 34 des Chansons sans
paroles) (")
- W.-A. MOZART. . . . Pastorale Variée (")
- M. MOSZKOWSKY . . . En automne (")
- M. MOSZKOWSKY . . . Caprice Espagnol, Op. 37 (")
- J. RAFF La Fileuse (")

VIOLON

Classe Élémentaire.

Une pièce au choix dans chacune des listes qui suivent:

A

- L. BOCCHERINI . . . Menuet en La majeur (Fischer)
C. DANCLA. Etudes, Op. 110, No 1, en Ut (Bornemann)
C. DANCLA. " Op. 122, No 4, en Sol (")
C.-W. GLUCK. Andante (Classic Pieces) (Fischer)
W.-A. MOZART. Menuet (Classic Pieces) (")

B

- C. BOHM Landler en Sol (Ditson)
G. DETHIER Gavotte en Fa majeur (Petite Suite, No 3) . (Fischer)
GABRIEL-MARIE La Cinquantaine (Schirmer)
G. PAPINI. Daffodils en Sol majeur (Fischer)
F. RENARD. Berceuse en Sol (Augener)

C

- C. DANCLA. Six Airs variés, Op. 39 (un au choix) . (Bornemann)
E. GILLET. Passé-pied (Decourcelle)
M. HAUSER Berceuse en La (Ditson)
M. MOSZKOWSKY. Mélodie, Op. 18, No 1 (Augener)
F. THOME. Romance sans paroles, Op. 25. (Schirmer)

Classe Moyenne

Une pièce au choix dans chacune des listes qui suivent:

A

- L. BOCCHERINI . . . Troisième Sonate en Sol (Schott)
C. DANCLA. Six Solos-Etudes (au choix) (")
F. MAZAS Etudes brillantes, Op. 36, No 9, en Sol. . (")
F. MAZAS " " Op. 36, No 11, en La. . (")
W.-A. MOZART. Cinquième Sonate en Sol (")
F. SCHUBERT. L'Abeille (Hofmeister)
G. TARTINI. Dixième Sonate en Sol mineur (Schott)

B

- J. FIELDNocturnes (au choix)(Peters)
G.-F. HAENDELLargo en Sol majeur(Willig & Co.)
MENDELSSOHN-MUSI Spring Song en Ré majeur(Schubert)
P. NARDINIAndante cantabile en Ut majeur(Fischer)

C

- C. DE BERIOTAirs Variés (au choix)(Schott)
B. GODARDBerceuse de Jocelyn, en Fa(Schirmer)
J. RAFFCavatine, Op. 85(")
A. RUBINSTEINMélodie en Fa, Op. 31(")
A. SIMONBerceuse(Schott)
J. VIEUXTEMPSRomance, Op. 40 (Feuilles d'Album, No
1)(")

Classe Supérieure.

Une pièce au choix dans chacune des listes qui suivent:

A

- D. ALLARDEtudes brillantes, Op. 16, No 7(White)
D. ALLARDVingt-quatre Etudes-Caprices, Op. 11,
No 18, en Fa majeur(")
CHABRANCinquième Sonate en Sol(")
DAUVERGNESixième Sonate en Ut mineur(")
A.-N. PAGINCinquième Sonate en La(")
N. PORPORAPremière Sonate en La(")

B

- F. MENDELSSOHNConcerto en Mi mineur (2e mouv., seul) .(Schirmer)
W.-A. MOZARTConcerto No 4 en Ré(")
N. PAGANINIPremière Sonate en Mi majeur(Schott)
L. SPOHRConcerto en Ré mineur, No 2(Schirmer)

C

- L. VAN BEETHOVEN..Romance en Fa, Op. 50(Schirmer)
 C. DE BERIOT. . . .Premier Concerto en Ré, Op. 16(“)
 C. DE BERIOT. . . .Sixième Concerto en La, Op. 70(“)
 D. ERNST.Elégie, Op. 10(“)
 B. GODARDAdagio Pathétique, Op. 128(“)
 E. GRIEGSonate, Op. 8, en Fa(Peters)
 C. SINDING. . . .Romance(Schirmer)
 J.-S. SVENDSEN . . .Romance, Op. 26(“)
 H. WIENIAWSKY. . .Légende, Op. 17(“)

CHANT

Classe Supérieure.

Soprano

Une pièce au choix dans chacune des listes qui suivent:

A

MAX SPICKERVocalises, Vol. 1, Nos. 1, 2, 3, 4 (au
choix)(Schirmer)

B

L. DELIBES“On croit à tout lorsqu'on aime” (Jean de Nivelle)
T. DUBOIS“Je voudrais aller par les sentes” (Xa-
vier)(Heugel)
G. FAURÉ“Après un rêve” (Mélodie)(Hamelle)

C

X. LEROUX“Le Nil” (Mélodie)(Heugel)
W.-A. MOZART“Mon cœur soupire”, Air (Les Noces
de Figaro)(Schirmer)
V. JONCIÈRES“Pâles Eto'les” (Dimitri)(“ ”)

Mezzo-Soprano et Contralto.

A

MAX SPICKERVocalises pour Mezzo-Soprano, Vol. 1,
Nos. 1, 2, 3, 4 (au choix)(Schirmer)

B

C. GOUNOD“Nuit resplendissante”, Cantilène (Cinq-Mars) . .
(Choudens)
J. MASSENET“Les larmes” (Werther, No 7 bis)(“ ”)
F. MENDELSSOHN“But the Lord” (Saint Paul)(Schirmer)

C

- C. SAINT-SAENS . . . "Amour, viens aider ma faiblesse" (Samson et Dalila) (Heugel)
A. HOLMES "Les voix du rêve" (")
G. FAURÉ "Les berceaux" (Hamelle)

Ténor

A

- MAX SPICKER . . . Vocalises, 1er livre, Nos. 1, 2, 3, 4 (au choix) (Schirmer)

B

- T. DUBOIS "Au clair matin", Aubade (Xavière) . . . (Heugel)
C. GOUNOD "Nymphes attentives", Barcarolle (Polyeucte) (Schirmer)
JANE VIEU "Credo" (Heugel)

C

- C. LALO "Aubade" (Le roi d'Ys) (Heugel)
E.-H. MEHUL . . . "Vainement Pharaon" (Joseph) (")
A. RUBINSTEIN . . . "Le voyageur dans la nuit"

Baryton et Basse

A

- MAX SPICKER . . . Vocalises, 1er livre, Nos. 1, 2, 3, 4, (au choix) (Schirmer)

B

- G. BIZET "L'orage est calmé" (Les Pêcheurs de Perles) (Choudens)
A.-E.-M. GRETRY . . . "Songe enchanteur" (Anacreon) . . . (Schirmer)
F. MENDELSSOHN . . . "It is enough" (Elie) (")

C

- L. BOELLMAN "Noël" (Baudoux)
V. MASSÉ "Chansons du blé" (Les Saisons) . . .
E.-H. MÉHUL "Romance d'Arion" (Lemoine)

LAUREAT

Le titre de Lauréat peut être octroyé, après un examen spécial, à toute personne qui aura déjà obtenu un diplôme de la classe Supérieure pour l'une des branches ou matières ci-dessus énumérées.

Le candidat devra exécuter, à son choix une des pièces désignées dans chacune des listes qui suivent:

ORGUE

A

- J.-S. BACH... ..Prélude et Fugue en La mineur, Vol. 3,
No. 1... ..(Peters)
J.-S. BACH... ..Fugue en Sol mineur, Vol. 4, No 7... ..(")
J.-S. BACH... ..Prélude et Fugue en Sol majeur, Vol. 4, No 2 (")

B

- E. GIGOUT... ..Allegro con brio (Trois pièces d'Orgue) ..(Durand)
A. GUILMANT... ..Final de la septième Sonate... ..(Schirmer)
A. GUILMANT... ..Première Sonate (1er mov.)... ..(")
A. GUILMANT... ..Final en Mi bémol (Grand Chœur)... ..(")
A. HESSE... ..Air et Variations en La majeur... ..(")
J. RHEINBERGER... ..Sonate Pastorale, Op. 88... ..(")
L. VIERNE... ..Final de la première Symphonie... ..(Pérégally)
C.-M. WIDOR... ..Final de la sixième Symphonie... ..(Hamelle)
C.-M. WIDOR... ..1er mouvement de la 6e Symphonie... ..(")
C.-M. WIDOR... ..Scherzo de la 4e Symphonie... ..(")

C

- D. BUXTEHUDE... ..Prélude et Fugue en Fa dièze mineur... ..(West)
A. GUILMANT... ..Marche funèbre et Chant Séraphique..(Schirmer)
G.-F. HAENDEL... ..Fugue en Mi mineur (Ecole classique de l'Orgue,
A. Guilmant)... ..(Schott)
W.-S. HOYTE... ..Scherzo... ..(Novello)
F. MENDELSSOHN... ..Final de la Première Sonate... ..(Schirmer)
C. RINCK... ..Postlude en Fa majeur, Livre V, Ecole Pratique de
l'Orgue... ..(Peters)
R. SCHUMANN... ..Six fugues sur le nom de Bach (No 6)..(")

PIANO.

10—Gammes en doubles tierces dans tous les tons, deux octaves.

20—Arpèges de la septième de dominante, deux octaves, dans les quatre positions.

30—Une pièce au choix dans chacune des listes qui suivent:

A

- J.-S. BACH... Le clavecin bien tempéré, Préludes et
Fugues, Nos. 3, 4, 6, 8, 10, 15 du
J.-S. BACH... 1er livre (au choix)... (Schirmer)
J.-S. BACH... Le clavecin bien tempéré, Préludes et
Fugues, Nos. 2, 5, 7, 9, 11 du 2e
J.-S. BACH... livre (au choix)... (“)
F. CHOPIN... Etudes, Op. 10 et 25, Nos. 3, 4, 5, 7, 8,
12, 16, 18, 20, 23 (au choix)... . . (“)

B

- L. VAN BEETHOVEN..Sonate, Op. 27, No 2 (en entier)... . . . (Schirmer)
L. VAN BEETHOVEN.. “ Op. 53 (1er mouv.) (“)
L. VAN BEETHOVEN.. “ Op. 57 (1er mouv.) (“)
L. VAN BEETHOVEN.. “ Op. 90 (1er mouv.) (“)
F. CHOPIN... Sonate en Si mineur (1er mouv.) (“)
F. CHOPIN... Scherzo de la Sonate, Op. 35.. . . . (“)
W.-A. MOZART. Fantaisie en Ut mineur (Bulow)... . . . (“)
R. SCHUMANN... Sonate, Op. 11 (Un poco Adagio-Allegro
vivace)... (“)
R. SCHUMANN... Sonate, Op. 22 (Adagio et Scherzo)... . . (“)

C

- L. BRASSINLe feu magique (La Walkyrie)(Schirmer)
- F. CHOPINTroisième Ballade, Op. 47(")
- F. CHOPINFantaisie en Fa mineur(")
- F. CHOPINScherzo en Ut dièse mineur(")
- F. CHOPIN " en Si bémol mineur(")
- E. GRIEGBallade(Peters)
- S. HELLERLa Truite (Transcription)(Schirmer)
- S. HELLEROn wings of song, Op. 67 (Transcription) .(")
- F. LISZTFileuse du Vaisseau Fantôme (Trans-
cription)(")
- F. MENDELSSOHNAndante, et Rondo capricioso(")
- F. MENDELSSOHNVariations sérieuses(")
- C. SAINT-SAENSAllegro appassionato(Durand)

CHANT

Une pièce au choix dans chacune des listes qui suivent.

Soprano

A

MAX SPICKERVocalises, 1er livre, Nos. 8, 13, 15, 19
(au choix)(Schirmer)

B

J.-S. BACH“My heart ever faithful”(Schirmer)
J. HAYDN“Soyez bénis”, Récit et air (Les Saisons) .(Durand)
A. MACKENZIE“Gentle dove, thy voice”, (Columbo) .(Novello)

C

G. BIZET“Je dis que rien ne m’épouvante” (Carmen)
(Schirmer)
E. GRIEG“Le Printemps”, Mélodie norvégienne. .(Peters)
J. MASSENET“Chanson de Colin” (Extrait du portrait de
Manon)(Heugel)
W.-A. MOZARTA’r d’Idomenée(Girod)
W.-A. MOZART“C’en est donc fait” (Don Juan)(Heugel)

Mezzo-Soprano et Contralto.

A

MAX SPICKERVocalises, 1er livre, Nos. 9, 10, 14, 20
(au choix)(Schirmer)

B

C.-W. GLUCK“Divinités du Styx” (Alceste)(Schirmer)
E. GUIRAUD“Il était un’ bergère” (Piccolino)(Heugel)

C

G. MEYERBEER“Ah, mon fils” (Le Prophète)(Schirmer)
C. SAINT-SAENS“La Cloche”(Durand)

Ténor

A

MAX SPICKER .. .Vocalises, 1er livre, Nos. 10, 12, 13, 14
(au choix)(Schirmer)

B

C.-W. GLUCK.. . . .“Unis dès la plus tendre enfance” (Iphi-
génie en Tauride)..(Heugel)
J. MASSENET.. . . .“Ah, fuyez, douce image” (Manon).. . .(“ ”)
J. MASSENET.. . . .“Ouvrez-vous sur mon front” (Grisélidis
No 1)(“ ”)

C

F. MENDELSSOHN .. .“Then shall the righteous” (Elie)(Schirmer)
C. SAINT-SAENS .. .“Norfolk avait dit vrai” (Henry VIII).. .(Durand)
R. WAGNER“Chant de Walter” (Les Maîtres Chan-
teurs)(Schott)

Baryton et Basse

A

MAX SPICKER .. .Vocalises, 1er livre, Nos. 7, 9, 11, 23
(au choix)(Schirmer)

B

C. GOUNOD.“Couplets de Vulcain (Philémon et
Baucis)(Schirmer)
G.-F. HAENDEL.. . . .“For behold, darkness” (Le Messie).. . .(Novello)
J. HAYDN..“Le laboureur s'empresse” (Les Saisons). (Durand)

C

F. MENDELSSOHN. . .“O Dieu d'Israël” (Elie)(Durand)
C. SAINT-SAENS .. .“Le pas d'armes du roi Jean”..(“ ”)
F. SCHUBERT.. . . .“The Wanderer”..(Schirmer)

VOLON

Une pièce au choix dans chacune des listes qui suivent:

A

- D. ALLARD. Etudes brillantes, Op. 16 (No 1, en Ut) .. (White)
J.-S. BACH. Chaconne en Ré mineur (4e Sonate) (Peters)
J.-S. BACH. Sixième Sonate en Mi majeur (Schott)
F. BLASIUS. Première Sonate en Sol (")
P. GAVINIES Vingt-quatre Etudes, No 1, en Mi bémol. (Fischer)
MANFREDI. Sixième Sonate, Op. 1, en Sol mineur (Schott)
N. PAGANINI. Vingt-quatre Caprices, Op. 1 (au choix) .. (Peters)
P. RODE Douze Etudes, No 5, en Si bémol (")
VITALI. Chaconne en Sol mineur. (Schirmer)

B

- A. CORELLI "La Folia" (Schirmer)
P. LOCATELLI. Caprices (au choix) (Richault)
N. PAGANINI. Moto perpetuo, Op. 11 (Schirmer)
L. SPOHR Concerto en La majeur, Op. 47 (")
G. TARTINI. "Te Trille du diable" (Peters)

C

- L. VAN BEETHOVEN. Concerto en Ré, Op. 61. (Schirmer)
M. BRUCH. Fantaisie Ecosaise, Op. 46. (Simrock)
H.-W. ERNST. Airs hongrois, Op. 22 (Schirmer)
F. MENDELSSOHN Concerto en Mi mineur, Op. 64 (")
R. SCHUMANN. Fantaisie, Op. 131 (Hugo Pohle)
C. SAINT-SAENS Rondo capriccioso, Op. 28, en La mineur. (Durand)
J. VIEUXTEMPS Ballade et Polonaise, Op. 38 (Schirmer)
H. WIENIAWSKY. Polonaise en Ré, Op. 4 (Girod)

**DIPLOME ACADEMIQUE DE L'ACADEMIE DE MUSIQUE
DE QUEBEC
CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT.**

Les porteurs d'un diplôme de Lauréat, pour l'une des spécialités ci-après désignées par les lettres A, B, C, D, E, pourront obtenir, dans cette même spécialité, un diplôme supplémentaire, ou Certificat d'enseignement, après avoir subi avec succès les épreuves qui suivent:

A — HARMONIE

- 10—Réalisation à quatre parties, d'une basse chiffrée.
- 20—Réalisation à quatre parties, d'une basse chiffrée par le candidat.
- 30—Harmonisation à quatre parties, d'un chant donné.

**N. B. — CES EPREUVES SONT OBLIGATOIRES POUR TOUS
LES CANDIDATS, DANS QUELQUE SPECIALITE QUE CE SOIT.**

B — ORGUE

- Les candidats pour cette spécialité devront:
- 10—Ecrire, sous un plain-chant donné, un accompagnement d'après la tonalité grégorienne.
 - 20—Lire à vue une pièce de moyenne difficulté, écrite sur trois portées.
 - 30—Lire à vue une partition vocale.
 - 40—Transposer à vue une phrase d'un choral, un ton plus haut ou plus bas.
 - 50—Improviser un accompagnement de plain-chant et le transposer.
 - 60—Improviser un court prélude sur un thème donné.
 - 70—Mentionner par écrit: (a) 4 des plus célèbres organistes depuis J. S. Bach; (b) 12 noms d'auteurs de pièces utiles à l'enseignement; (c) deux méthodes d'orgue.
 - 80—Corriger les fautes que fera l'un des examinateurs contre la ré-gistration, le mouvement, le phraser, etc.

90—Analyser: (a) une fugue; (b) une composition en forme symétrique.

100—Subir les épreuves d'harmonie (Voir Section A).

110—Exécuter en tout ou en partie une des pièces mentionnées dans chacune des listes qui suivent:

A

J.-S. BACH... ..Prélude en Mi bémol, Vol. 3(Peters)

J.-S. BACH... ..Toccate en Fa, Vol. 3, No. 2... ..(“)

J.-S. BACH... ..Prélude et Fugue en La mineur, Vol. 2,
No. 8... ..(“)

B

A. GUILMANT... ..Septième Sonate (1er mov.)... ..(Schirmer)

J. RHEINBERGER... ..Sonate en Mi bémol, Op. 119... ..(Forberg)

J. RHEINBERGER... ..Sonate en La mineur, Op. 98... ..(“)

C

E. GIGOUT... ..Grand chœur dialogué(Schirmer)

A. HESSEToccate en La bémol, Op. 85(Augener)

T. SALOME.Sonate en Ut mineur, Op. 25

C.-M. WIDORCinquième Symphonie (1er mov.)(Hamelle)

C — PIANO

Les candidats pour cette spécialité devront:

10—Nommer, à la seule audition, les accords consonants et dissonants, leurs renversements, et mentionner leur chiffreage.

20—Corriger les fautes que fera l'un des examinateurs contre les notes, la mesure, le rythme, le mouvement, l'accentuation, l'interprétation générale, le toucher, l'emploi de la pédale, etc.

30—Analyser: (a) l'exposition d'une fugue; (b) la forme d'un premier mouvement de sonate; (c) signaler, dans un morceau quelconque, les principaux dessins mélodiques, leurs retours, leur schéma harmonique, les principales modulations.

40—Jouer une gamme, et un accord plaqué avec différents modes d'articulation et de toucher.

5o—Jouer à vue, avec les détails d'interprétation indiqués, un morceau de moyenne difficulté.

6o—Mentionner, par écrit, les plus célèbres auteurs: (a) de sonates; (b) de sonatines et autres pièces progressives; (c) d'études de mécanisme, d'expression et de style; (d) de procédés de technique spéciale.

7o—Subir les épreuves d'harmonie (Voir Section A).

8o—Exécuter une des pièces mentionnées dans chacune des listes qui suivent:

A

- J.-S. BACH... ..Clavecin bien tempéré, Prélude et Fugue,
Nos. 4, 6 du 1er livre (au choix)..(Schirmer)
J.-S. BACH.Clavecin bien tempéré, Prélude et Fugue,
No. 1 du 2e livre... ..(")

B

- L. VAN BEETHOVEN..Adagio de la Sonate, Op. 7(Schirmer)
J. HAYDN... ..Andante et Variations en Fa mineur ..(")
J.-N. HUMMEL"La Contemplation"(")

C

- F. LISZTTranscription de la mélodie "Sur les
bords du Gange"... ..(Schirmer)
F. MENDELSSOHN. ..No 5 des Chansons sans Paroles... ..(")
F. SCHUBERT... ..Impromptu (Andante et Variations) en
Si bémol... ..(")

D — VIOLON

Les candidats pour cette spécialité devront:

- 1o—Corriger les fautes que fera l'un des examinateurs contre la technique de l'instrument, le phraser et autres détails de l'interprétation.
2o—Donner des exemples des divers modes d'articulation.

30—Nommer, dans un ordre chronologique, cinq des plus célèbres violonistes depuis Paganini, ainsi que trois auteurs d'études.

40—Lire à vue un morceau de moyenne difficulté.

50—Subir les épreuves d'harmonie (Voir Section A).

60—Exécuter les trois pièces suivantes:

M. BRUCH. Concerto en Sol mineur, Op. 26 (Schirmer)

F. RIES Perpetuum Mobile (")

J.-S. SVENDSEN Romance, Op. 26 (")

E — CHANT

Les candidats pour cette spécialité devront:

10—Lire à vue un solfège, puis le vocaliser avec tous les détails écrits d'interprétation.

20—Corriger les fautes que fera l'un des examinateurs, concernant la classification des voix; le chevrottement; les différents registres, c'est-à-dire les sons de poitrine, de médium et de tête; l'articulation; la bonne diction; ainsi que le parfait maintien du corps et de la tête.

30—Nommer trois auteurs d'études et de vocalises.

40—Subir les épreuves d'harmonie (Voir Section A).

50—Exécuter les pièces suivantes:

Soprano.

C. SAINT-SAENS. "La Cloche", Mélodie (Durand)

F. HAROLD "Air d'Isabelle", Le Pré aux Clercs (Heugel)

Ténor.

J. MASSENET. "Ah, fuyez, douce image", Air (Manon) (Heugel)

C. GOUNOD "Inspirez-moi", Air, (Roméo et Juliette)
(Choudens)

Baryton et Basse.

C. SAINT-SAENS. "Le pas d'armes du Roi Jean", Ballade. . (Durand)

F. MENDELSSOHN. "O Dieu d'Israël", Elie. (")

DEGRE UNIVERSITAIRE

SECTION DE LA MUSIQUE

Pour le degré de Bachelier en Musique (B. Mus. Université Laval), les candidats doivent:

A—Etre porteurs du Diplôme Académique (Certificat d'Enseignement) de l'Académie de Musique de Québec; ou

B—Etre gradués de l'Université Laval, ou de toute autre université reconnue; ou

C—Avoir un certificat attestant que le candidat a employé cinq années à l'étude ou à l'enseignement de la musique.

(Ce degré peut être conféré aux femmes possédant les qualifications ci-dessus mentionnées).

L'inscription est de vingt-cinq dollars (\$25.00), plus l'honoraire exigé par l'Université pour le diplôme.

EXAMENS

Les examens sont divisés en quatre parties:

- 1ère partie — Premier examen.
- 2me “ — Deuxième examen.
- 3me “ — Examen écrit.
- 4me “ — Examen final.

PREMIER EXAMEN

- A — Théorie de la musique.
- B — Harmonie à quatre parties.
- C — Contrepoint à trois parties.

(Le contrepoint fleuri n'est pas demandé.)

Les candidats désireux de passer cet examen devront en donner avis au secrétaire de l'Académie de Musique de Québec, et une formule imprimée leur sera remise à cet effet.

Après avoir passé l'examen qui précède, le candidat recevra un certificat signé par le Recteur de l'Université, le secrétaire de l'Académie de Musique de Québec, et les membres du Jury d'examen.

DEUXIEME EXAMEN

Le deuxième examen comprendra:

- A — Harmonie à quatre parties.
- B — Contrepoint à quatre parties.
- C — Contrepoint double à l'octave.
- D — Fugue à deux parties (l'exposition seulement).

Les candidats désireux de passer cet examen devront en donner avis au secrétaire de l'Académie de Musique de Québec, et lui remettre le certificat reçu pour le premier examen. Une formule imprimée leur sera remise à cet effet.

Par permission spéciale, un candidat peut passer les deux premiers examens la même année, en en donnant avis au secrétaire. Dans tout autre cas, il devra y avoir un laps de temps d'une année entre chaque examen.

Le candidat heureux recevra un certificat tel qu'énuméré ci-haut.

TROISIEME EXAMEN

Examen écrit.

Cet examen consistera dans une œuvre chorale, religieuse ou profane, avec accompagnement d'orgue, de piano ou d'instruments à cordes.

Cette œuvre devra avoir été écrite pour l'occasion. La division en devra être comme suit:

- A — Un chœur.
- B — Un solo ou un duo.
- C — Un chœur sans accompagnement.
- D — Un final avec accompagnement en forme de fugue.

Cette œuvre devra être remise au secrétaire avec le certificat obtenu pour le deuxième examen. Le candidat devra, en même temps, remettre une déclaration assermentée devant un juge de paix, affirmant que son travail a été fait par lui seul et sans avoir été aidé par qui que ce soit. Il recevra un certificat comme ci-dessus.

QUATRIEME EXAMEN

Examen final.

L'examen final comprendra:

- A — Harmonie à quatre parties.
- B — Contrepoint à quatre parties.
- C — Contrepoint double.
- D — Un canon à deux parties.
- E — Fugue à quatre parties se terminant à l'exposition.
- F — Histoire de la musique.
- G — Orchestration.
- H — Analyse critique d'une œuvre classique choisie à l'avance.

Le candidat devra remettre au secrétaire le certificat reçu pour le troisième examen.

Le candidat heureux recevra un certificat, tel qu'énuméré ci-haut, et avis lui sera donné de la collation du diplôme.

